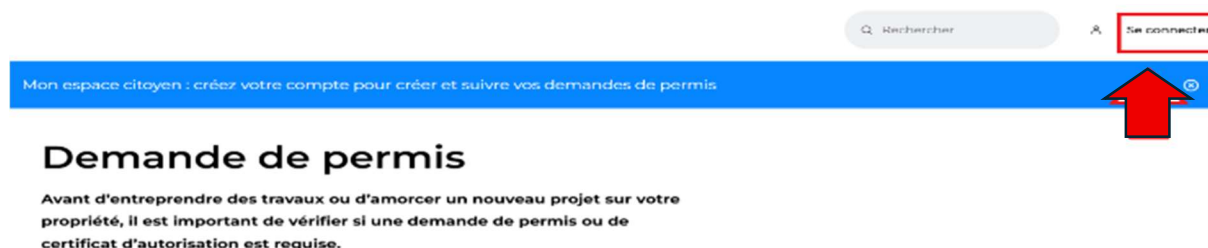


Ce guide vous aidera à créer votre compte via le portail V+ et à demander votre demande de permis.

Étape 1 Rendez vous sur la page – **Citoyen – Demande de tous les permis et certificats** du site Web de la municipalité : <https://www.munleclercville.qc.ca/pages/demande-de-tous-les-permis>. Cliquez sur « Portail citoyen – Demande permis ou certificat » ou utilisez ce code QR :

Étape 2 Cliquez sur « Se Connecter » dans le coin supérieur droit.



Cliquez sur « Créer un compte » et remplissez tous les champs demandés.

A screenshot of the 'Se connecter' form. It contains fields for 'Courriel' and 'Mot de passe'. At the bottom, there are two buttons: 'Créer un compte' and 'Connexion'. The 'Créer un compte' button is highlighted with a red rectangular box. A large red arrow points to the right towards this button.

Compléter la demande et **conserver le mot de passe** pour accéder au portail. Vous recevrez par courriel un lien pour activer votre compte. Regardez dans vos indésirables...

Étape 3 Cliquez sur « Activer mon compte ». Une nouvelle page s'ouvrira sur le portail pour vous confirmer que le compte est activé.



Étape 4 Connectez-vous à votre compte à l'aide de votre adresse courriel et de votre mot de passe.

Étape 5 Choisissez le permis désiré et remplissez les champs au meilleur de votre connaissance. Les champs marqués d'un astérisque rouge sont obligatoires. Vous serez invité à joindre des documents aux formats PDF, JPEG ou PNG.

Demande de permis

Important : les travaux ne doivent pas débuter avant l'émission du permis ou du certificat d'autorisation.

Abattage d'arbre	>
Affichage/Enseigne	>
Bâtiment complémentaire (accessoire)	>
Bâtiment principal	>
Captage des eaux souterraines	>
Certificat d'interventions sur les rives, le littoral et dans les plaines inondables	>
Changement d'usage	>
Chenil ou entreprise de dressage et de gardiennage	>
Déboisement forestier de 4 hectares et plus et déboisement pour éolienne	>

Rénovation ou transformation

Ce permis sert à autoriser des travaux qui modifient un bâtiment existant, notamment sa structure, son usage, son aménagement, son apparence extérieure, intérieure ou certaines composantes importantes. Il permet de s'assurer que les travaux respectent les normes applicables, même lorsqu'il ne s'agit pas d'une nouvelle construction.

Principaux documents à fournir : formulaire signé, description des travaux, plans ou croquis si nécessaires, devis ou détails techniques, localisation des travaux dans le bâtiment, estimation des coûts, échéancier et autorisations requises par d'autres autorités, s'il y a lieu.

Validité : 12 mois, sous réserve des règles applicables aux permis de construction.

Tarif : 20 \$.

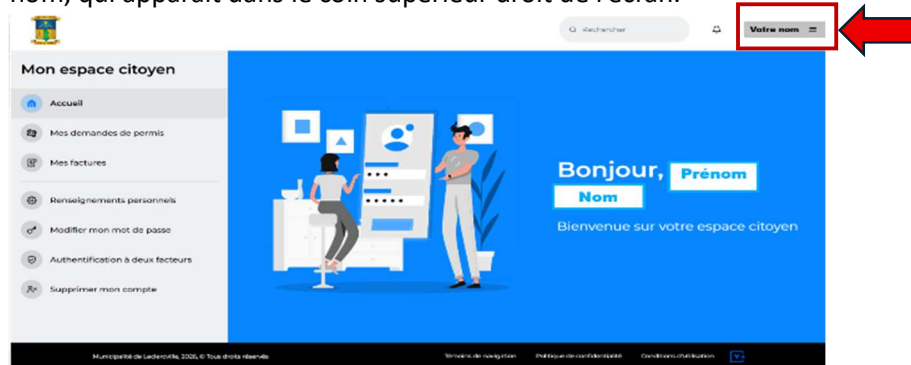
[Retour](#)  [Commencer](#)

Vous recevrez ensuite un courriel avec la facture associée à votre demande de permis.

Il est impératif d'acquitter cette facture afin de poursuivre l'analyse de votre demande. Vous pouvez le faire via V+ à l'aide d'une carte de crédit, par virement bancaire, comme vous le faites pour le paiement de vos taxes, ou encore par chèque ou argent comptant.

À chaque étape du processus d'analyse, vous recevrez un courriel vous indiquant de l'état d'avancement de votre demande.

Étape 6 Vous pouvez accéder à votre espace citoyen en cliquant sur votre nom, qui apparaît dans le coin supérieur droit de l'écran.



Il vous sera possible de voir vos demandes permis, vos factures, vos renseignements personnels, de modifier votre mot de passe...

****** Vous pouvez en tout temps ajouter des documents ou clavarder avec l'équipe d'urbanisme. N'oubliez pas de mettre à jour la page pour voir les changements apportés.